



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 16 mai 2017
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 08 |
| Nombre de conseillers absents : | 07 |
| Procurations : | 6 |

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 13.04.2017.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour adhésion au Projet d'Aire de Lavage Intercommunal.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, à la suite d'une demande du Trésor Public, la Commune de Ginestas a besoin d'une convention liant les Communes au projet.

Monsieur Le Maire présente la convention de réalisation de l'étude de faisabilité pour des aires de lavage des appareils de traitement et machines à vendanger et demande au Conseil Municipal de la Valider.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour demande de subvention 2018 au Conseil Départemental de l'Aude pour la création d'une salle de remerciements au Nouveau Cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise de maçonnerie MAFFRE Michel de Ventenac, concernant la création d'une salle de remerciements au nouveau cimetière :

Le coût global des travaux s'élève à 19 505.00 € H.T. soit 23 406.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Aude, au titre de l'année 2018 pour réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité

4. Délibération pour demande de subvention DETR 2018 pour la création d'une salle de remerciements au Nouveau Cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise de maçonnerie MAFFRE Michel de Ventenac, concernant la création d'une salle de remerciements au cimetière neuf :

Le coût global des travaux s'élève à 19 505.00 € H.T. soit 23 406.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2018, pour réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour transfert de la compétence « GEMAPI » à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne au 01.01.2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement et prévoit que « *les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.* »

Le législateur confie ainsi aux communes une compétence propre, dite « GEMAPI ».

La loi prévoit également le transfert obligatoire des missions qui leur reviennent au profit des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, quelle que soit leur nature.

La loi NOTRe (art.76) a reporté, au 1^{er} janvier 2018, ce transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre. Les communes peuvent toutefois, si elles le souhaitent, procéder au transfert de la compétence avant cette date.

En conséquence, monsieur le Maire propose le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté d'Agglomération au 01.01.2018.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour Décision modificative du CA 2016 et du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public préconise une Décision Modificative sur le Compte Administratif 2016 pour intégrer les Dépenses et les Recettes restant à réaliser sur l'opération 33 « Aménagement Traverse d'Agglomération » qui est l'opération la plus conséquente du Budget. Ceci pour une meilleure « Sincérité » du Budget Primitif 2017.

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2017 sera modifié de la façon suivante :

Fonctionnement ⇨

| | | |
|---------------------------------------|-----|--------------|
| Art. 60632 Fourniture de petit équip. | (-) | 9 306.00 € |
| Art. 615221 Entr. Rép. Bât. Publics | (-) | 8 323.00 € |
| Art. 615231 Entr. Rép. Voiries | (-) | 24 368.16 € |
| Art. 022 Dépenses Imprévues | (-) | 30 000.00 € |
| Art. 023 Vir. Section Investissement | (-) | 111 002.84 € |
| Art. 002 Résultat Reporté | (-) | 183 000.00 € |

Investissement ⇨

Opération. 00 opérations financières

| | | |
|-------------------------------------|-----|--------------|
| - 021-00 Virement de la seet. Fonct | (-) | 111 002.84 € |
| - 1068-00 Affectation Résultat | (+) | 183 000.00 € |
| - 020-00 Dépenses Imprévues | (+) | 25 000.00 € |

Opération. 33 Aménagement de Sécurité traverse agglo.

| | | |
|------------------------------------|-----|-------------|
| - 2315-33 Install Mat et outillage | (+) | 46 997.16 € |
|------------------------------------|-----|-------------|

Accord à l'unanimité

.../...

7. Délibération pour Décision modificative au Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2017 pour permettre le paiement de la facture suivante :

DOMITIA GRANULATS pour un montant de 625.28 € (concassé pour espace vert).

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2017 sera modifié de la façon suivante :

Investissement ⇒

Opération. 33 – Aménagement traverse d'Agglomération

- 2315-33 - Install, matériel (-) **626.00 €**

Opération. 37 – Création Espace Vert

- 2312-37 - Agencement et aménagement de terrain (+) **626.00 €**

Accord à l'unanimité

8. Délibération pour Avenant au Bail de Location de Mesdames BENET et AZAIS à compter du 1^{er} juin 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mesdames BENET Laurie, et AZAIS Cindy Infirmières, louent à la commune une partie des bureaux existant dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades » dans le cadre de leur activité.

Il les informe que Mmes. BENET et AZAIS ont pour projet de travailler avec M. Gaël GUILLERM (Infirmier). Elles souhaitent que le bail professionnel soit conclu à leurs trois noms.

Ces locaux seront utilisés à usage professionnel comme cabinet d'Infirmiers.

Un avenant au bail professionnel doit être envisagé avec Mesdames BENET Laurie, AZAIS Cindy et Monsieur GUILLERM Gaël à compter du **1^{er} Juin 2017**. Le loyer restera inchangé (179.17 € H.T. – **215.00 € TTC mensuels**). La durée du Bail est portée à **6 ans soit jusqu'au 31 janvier 2021**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Accord à l'unanimité

9. Demande de Subvention du Bassin Sud Minervois Rugby.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention. Les subventions aux Associations ayant déjà été votées pour l'année 2017 et la commune ayant un budget restreint il est proposé un refus pour cette demande.

Accord à l'unanimité

10. Demande d'un Administré concernant l'occupation de l'espace public.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réclamation d'un administré à propos de l'occupation excessive par certains administrés de l'espace public devant les maisons (pots de plantes)... En conséquence et pour remédier à cela Monsieur le Maire propose la restriction à 3 pots de diamètre moyen (30 cm environ) devant les habitations une note en ce sens sera distribuée à la population.

Accord à l'unanimité

11. Délibération pour emprunt de 150 600.00 € à la Caisse d'Épargne pour l'extension de l'école Maternelle.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que pour les besoins de financement de l'opération : « **Extension de l'École Maternelle** » sur la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **150 600.00 €**.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres des organismes bancaires : Crédit Agricole, La Banque Postale et La Caisse d'épargne.

Après en avoir pris connaissance et avoir analysé les offres il apparaît que la Caisse d'Épargne est l'organisme le plus intéressant pour contracter cet emprunt.

En conséquence, il propose de contracter un emprunt d'un montant de 150 600.00 € auprès de la Caisse d'épargne Languedoc Roussillon pour financer les travaux d'extension de l'école Maternelle.

Cet emprunt sera contracté selon les caractéristiques suivantes :

Durée 15 ans, frais de dossiers (0.15%), Taux fixe actuariel de 1.69 %, débloqué des fonds au 25.08.2017, première échéance anticipée au 25.01.2018 qui génèrera une annuité fixe de 11 339.43 €, induisant un taux apparent de 1.56 %. Tout remboursement anticipé donnera lieu au paiement d'une indemnité actuarielle.

Accord à l'unanimité

12. Délibération de principe pour le recrutement d'agents contractuels afin de remplacer les agents titulaires ou contractuels indisponibles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération de principe afin de pouvoir remplacer les agents titulaires indisponibles, en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité ; ceci pendant toute la durée de l'absence du titulaire ou du contractuel.

Accord à l'unanimité

13 Courriers pour information au Conseil Municipal.

Courrier Mme MEERT concernant le verger collectif.

Fin de séance 19 h 40

Le Maire,

Christian LAPALU.